qu'il aurait été possible de régler les difficultés dont nous avons eu le spectacle sans recourir à la confédération, parce que beaucoup de ces difficultés étaient survenues à cause de la haîne que portaient certains hommes à d'autres. Eh bien ! pour ma part je ne crois pas que le mobile d'action de nos hommes politiques était la haîne qui les animait les uns contre les autres. Quand j'ai vu les luttes qui out eu lieu dans la chambre d'assemblée, quand j'ai vu les votes de nonconfiance qui y ont été proposés, j'ai toujours été satisfait que ceux qui les proposaient donnaient de bonnes raisons pour le faire. Mais je ne savais pas qu'il existait des hafnes et der jalousies personnelles entre ces hommes, et qu'avec leur disparition les difficultés s'arrangeraient facilement. Mais on dit cela parce qu'on n'a pas de bonnes raisons à faire valoir contre la confédération. Le même hon, membre a aussi dit que les minorités du l'aut et du Bas-Canada voulaient savoir le sort qu'on leur réservait avant de voter la confédération. S'il avait voulu réfiéchir un peu, il aurait appris que le sort des minerités sera réglé par la loi, que leur religion est garantie par les traités, et qu'elles seront protégées par la surveillance du gouvernement fédéral, qui ne permettra jamais que la minorité d'une partie de la confédération soit inquiétée par la majorité. L'hon. membre voudrait aussi que les gouvernements locaux cussent de plus grands pouvoirs que ceux qu'il est proposé de leur donner, et que le gouvernement fédéral en ait moins. En l'entendant, il semble que l'histoire des Peuples est parfaitement inutile pour certains individus. Il ne devrait pourtant pas ignorer que c'est à l'occasion des droits des états Particuliera que la guerre civile existe aujourd'hui aux Etats-Unis; et, cependant, il Youdrait implanter dans ce pays le même germe de discorde. Il voudrait voir plus de pouvoir en bas et moins d'autorité en haut. l'our moi, je dis tout le contraire, si nous voulons avoir un gouvernement fort qui saché se faire respecter quand ce sera nécessaire. L'hou, membre a aussi dit qu'il n'avait pas confiance dans l'exercice des pouvoirs du gouvernement fédéral, parce qu'il serait entouré d'une coterie.

L'Hon. M. OLIVIER.—Je n'ai pas dit que cela serait, mais que théoriquement cela pouvait-être, et que s'il était entouré d'une coterie, les droits du Bas-Ganada se trouveraient en dancer.

L'Hon. SIR N. F. BELLEAU-Cele ne

fait pas de différence : car il a dit qu'il craignait que le gouvernement ne fût entouré d'une coterie. Mais n'est-ce pas la représentation nationale qui entourera le gouvernement fédéral? Est-ce une coterie? Dira que notre gouvernement sera une coterie, c'est ravaler les institutions du pays. Dans tous les cas. le gouvernement serait renonsable aux chambres. Ne perdons jamais de vue que notre représentation nationale aviscra toujours le gouvernement fédéral, que le Bas-Canada soit représenté dans le gouvernement fédéral par une unité ou par une dualité : le nombre n'y fait rien. Ce qui importe c'est que cette unité ou cette dualité représente dans le conseil exécutif la représentation nationale, qui sera composée de 65 membres dans la législature fédérale. Et l'on appelle cela une coterie! J'insiste un peu sur cette partie de mes remarques, parce que l'on oubli le jeu du gouvernement responsable dans la législature fédérale. Je demande aux membres du Bas-Canada de faire attention à ceci : supposons qu'il s'agisse de faire passer une loi dans la législature fédérale qui puisse être inquiétante pour le Bas-Canada, nos 65 représentants à la chambre des communes discutent cette loi, et décident qu'ils doivent s'y opposer. Aussitôt ils communiquent avec les membres du gouvernement qui représentent le Bas-Canada et leur disent qu'ils ne veulent pas de cette loi, et que s'ils la font passer, ils se coaliseront avec la minorité qui existe toujours dans le gouvernement responsable et qu'ils reuverseront le ministère. Voilà l'effet de notre influence dans le gouvernement fédéral : et si l'on ne perdait pas cela de vue, on n'aurait aucune crainte. L'influence du Bas-Canada fera et défera les gouvernements à sa guise quand ses intérêts seront en jeu ou froissés. Et si l'on comprenait bien l'importance de la responsabilité du gouvernement fédéral, on ne manifesterait pas de craintes pour nos institutions. L'hon, membre a aussi dit qu'il ne voulait pas faire un pas rétrograde, à propos de l'élection des conseillers législatifs. A cela, je dois répondre que le principe électif appliqué au conseil législatif devient inutile en présence de la force numérique du Bas-Canada dans le parlement fédéral, car ce sera la chambre des communes qui fera et défera les ministères. Pourquoi avoir le principe électif pour le conseil, lorsque neus l'aurons pour la chambre des communes, que nous aurous le gouvernement responsable, et que le gouvernement fédéral sera composé de